



البنك المركزي التونسي
Banque Centrale de Tunisie

AVIS DE CONCOURS

La Banque Centrale de Tunisie annonce l'ouverture de **concours externes sur épreuves** pour le recrutement de **131** agents pour les besoins de son siège et de ses succursales et ce, conformément au tableau suivant :

I- PROFILS ET NOMBRE DE POSTES A POURVOIR :

| Spécialité | Nombre de postes | Niveau | Grade | Code | |
|------------------------|------------------|---|--|----------------------|----------|
| Révision Comptable | <u>12</u> | Certificat d'Etudes Supérieures de Révision Comptable | Sous-Chef de Service | CE18-RC1 | |
| Comptabilité | <u>34</u> | 4 | Mastère en Comptabilité ou en Gestion Comptable | Sous-Chef de Service | CE18- C2 |
| | | 9 | Licence en Comptabilité ou en Gestion Comptable | Attaché de Direction | CE18- C3 |
| | | 21 | Diplôme de Technicien Supérieur (D.T.S) ou Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S) en Comptabilité et Finance | Attaché de Service | CE18- C4 |
| Finance | <u>16</u> | 5 | Mastère en Finance | Sous-chef de Service | CE18- F1 |
| | | 7 | Licence en Finance | Attaché de Direction | CE18- F2 |
| | | 4 | Licence en Finance Internationale | Attaché de Direction | CE18- F3 |
| Gestion | <u>13</u> | 2 | Mastère en Gestion ou en Sciences de Gestion | Sous-Chef de Service | CE18-G1 |
| | | 9 | Licence en Gestion | Attaché de Direction | CE18-G2 |
| | | 1 | Licence en Gestion des Risques | Attaché de Direction | CE18-G3 |
| | | 1 | Licence en Gestion des Ressources Humaines | Attaché de Direction | CE18-G4 |
| Commerce International | <u>2</u> | 1 | Licence en Commerce International | Attaché de Direction | CE18-CI1 |
| | | 1 | Diplôme de Technicien Supérieur (D.T.S) ou Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S) en Commerce International | Attaché de Service | CE18-CI2 |



| Spécialité | Nombre de postes | Niveau | Grade | Code |
|----------------------------|------------------|---|----------------------|----------|
| Economie | <u>2</u> | Mastère en Economie ou en Sciences Economiques | Sous-Chef de Service | CE18-E1 |
| Statistiques / Econométrie | 5 | Mastère en Statistiques ou en Econométrie ou Diplôme National d'Ingénieur en Statistiques | Sous-Chef de Service | CE18-S1 |
| Informatique | 14 | 10 | Sous-Chef de Service | CE18-I1 |
| | | 4 | | CE18-I2 |
| Droit | <u>2</u> | 1 | Sous-Chef de Service | CE18-D1 |
| | | 1 | | CE18-D2 |
| Traduction | 1 | Mastère en Traduction | Sous-Chef de Service | CE18-T1 |
| Anglais | 1 | Licence en Anglais des Affaires | Attaché de Direction | CE18-A1 |
| Journalisme | 1 | Licence en Journalisme | Attaché de Direction | CE18-J1 |
| Télécommunication | 1 | Diplôme de Technicien Supérieur (D.T.S) ou Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S) en Télécommunication | Attaché de Service | CE18-TC1 |
| Logistique et Distribution | 1 | Diplôme de Technicien Supérieur (D.T.S) ou Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S) en Logistique et Distribution | Attaché de Service | CE18-LD1 |
| Assistant(e) de Direction | 5 | Diplôme de Technicien Supérieur (D.T.S) ou Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S) en Assistance de Direction | Attaché de Service | CE18-AD1 |
| Baccalauréat | 21 | Diplôme National du Baccalauréat | Rédacteur | CE18-B1 |

NB: Les candidats titulaires de diplômes d'études approfondies (D.E.A) ou de diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S) peuvent postuler aux postes ouverts aux candidats titulaires de diplômes de mastère.

Les candidats titulaires de diplômes de maîtrise peuvent postuler aux postes ouverts aux candidats titulaires de diplômes de licence.

II- CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION AUX CONCOURS :

Est autorisé à participer aux concours précités, le candidat remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité tunisienne depuis 5 ans au moins et jouir de ses droits civiques,
- Etre âgé de 35 ans au plus à la date de clôture de l'inscription en ligne,
- Etre titulaire du diplôme exigé dans la spécialité prévue dans le tableau ci-dessus.

NB: Les diplômes étrangers ou délivrés par les institutions d'enseignement privé ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'un certificat d'équivalence. Ne sont pas retenus les candidats ayant un diplôme supérieur au diplôme exigé pour chaque spécialité.

III- LES ETAPES DES CONCOURS :

1- Inscription :

- Le candidat répondant aux conditions susmentionnées et souhaitant participer à l'un des concours susvisés, doit obligatoirement s'inscrire sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie : www.bct.gov.tn via la rubrique: **Recrutement**.

Date d'ouverture de l'inscription en ligne : 21/06/2018
Date de clôture de l'inscription en ligne : 04/07/2018

- Le candidat est tenu de remplir le formulaire en ligne dédié à cet effet avec exactitude, sous peine de rejet de sa candidature, et de consulter sa boîte mail pour vérifier que sa candidature a été retenue.
- Le candidat a la possibilité de modifier et de valider les informations saisies au niveau du formulaire avant la date de clôture de l'inscription en ligne. Passée cette date, aucune inscription ou modification ne peut être effectuée.
- **Le candidat doit, avant la date de clôture de l'inscription en ligne, éditer la dernière version du formulaire d'inscription pour pouvoir le présenter, le cas échéant, à la Banque Centrale de Tunisie. A l'expiration du délai d'inscription en ligne, aucune impression du formulaire ne peut être effectuée.**

NB: Le candidat ne peut postuler qu'à un seul concours et à un seul poste parmi les postes à pourvoir.

Le candidat doit consulter régulièrement le site web de la Banque Centrale de Tunisie pour le suivi des étapes du concours.

2- Présélection :

- Les candidats seront présélectionnés sur la base de leurs scores individuels obtenus lors de l'inscription en ligne et qui sont calculés selon les barèmes suivants :

*** Pour les grades de Sous-Chef de Service, d'Attaché de Direction et d'Attaché de Service, le barème est fixé comme suit :**

Total 100 points = Moyenne du baccalauréat x 2,5 + Moyenne du diplôme x 2 + Valeur correspondant à l'année d'obtention du diplôme.

NB: La moyenne du diplôme exigé pour concourir pour chaque spécialité dans le tableau susvisé correspond à :

- La moyenne du troisième semestre sans PFE pour le diplôme de mastère* ;
- La moyenne générale de la troisième année pour le diplôme d'ingénieur ;
- La moyenne générale du diplôme pour le certificat d'études supérieures de révision comptable ;
- La moyenne de la dernière année sans PFE pour le diplôme de licence ou de maîtrise ;
- La moyenne de la deuxième année sans PFE pour le diplôme ou le brevet de technicien supérieur.

Valeur correspondant à l'année d'obtention du diplôme

| Année d'obtention du diplôme | Nombre de points |
|------------------------------|------------------|
| 2018 | 10 |
| 2017 | 09 |
| 2016 | 08 |
| 2015 | 07 |
| 2014 | 06 |
| 2013 | 05 |
| 2012 | 04 |
| 2011 | 03 |
| 2010 | 02 |
| Avant 2010 | 01 |

*** Au cas où la moyenne du troisième semestre sans PFE ne figure ni au niveau du diplôme ni au niveau du relevé de notes, le candidat est tenu d'introduire la moyenne de la deuxième année, à défaut, celle des quatre semestres.**



* Pour le grade de Rédacteur, le barème est fixé comme suit :

Total 100 points = Moyenne du baccalauréat x 4 + Valeur correspondant à l'année d'obtention du baccalauréat.

Valeur correspondant à l'année d'obtention du baccalauréat

| Année d'obtention du baccalauréat | Nombre de points |
|-----------------------------------|------------------|
| 2017 | 20 |
| 2016 | 18 |
| 2015 | 16 |
| 2014 | 14 |
| 2013 | 12 |
| 2012 | 10 |
| 2011 | 8 |
| 2010 | 6 |
| 2009 | 4 |
| Avant 2009 | 2 |

- Les candidats seront classés par ordre de mérite en fonction de leurs scores mais seuls les candidats ayant obtenu le score minimum exigé, soit **60/100 points**, et classés dans **une limite de dix fois (10) le nombre de postes à pourvoir** seront présélectionnés.

- Pour les candidats titulaires de certificats d'études supérieures de révision comptable qui postulent pour le concours **CE18-RC1**, le score minimum est fixé à **50/100 points**.

NB: Les candidats présélectionnés seront classés par ordre décroissant des scores et en cas d'égalité, par ordre décroissant d'âge.

3- Constitution et étude des dossiers :

A- Constitution des dossiers :

-Les candidats présélectionnés seront invités par télégrammes et par courriers électroniques à adresser leurs dossiers de candidature par **voie postale** et recommandée à l'adresse suivante : " *Banque Centrale de Tunisie, 25 rue Hédi NOUIRA- BP777, 1080 CEDEX TUNIS*", et ce avant la date limite

qui sera fixée au niveau des télégrammes et des courriers électroniques précités. Le cachet de la poste faisant foi.

- Les candidats doivent obligatoirement mentionner sur l'enveloppe la spécialité, le grade et le code du concours auquel ils postulent et y joindre les pièces suivantes :

- 1- Une copie du formulaire d'inscription en ligne dûment signée.
- 2- Une copie de la carte d'identité nationale.
- 3- Un bulletin n°3 datant de trois (03) mois au plus à la date de clôture de l'inscription ou le cas échéant le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet.
- 4- Une copie dûment certifiée conforme à l'original du diplôme et de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ou délivrés par des institutions d'enseignement privé.
- 5- Une copie dûment certifiée conforme à l'original des relevés de notes demandés.
- 6- Trois enveloppes timbrées portant l'adresse complète du candidat.

NB: Est rejeté et non restitué au candidat:

- **Tout dossier de candidature ne contenant pas une ou plusieurs pièces exigées,**
- **Tout dossier de candidature parvenu hors délai (le cachet de la poste faisant foi),**
- **Tout dossier de candidature non parvenu par voie postale,**
- **Tout dossier de candidature dont les informations figurant sur le formulaire d'inscription en ligne ne sont pas conformes aux pièces communiquées.**

N.B: Les informations erronées au niveau du formulaire d'inscription ne peuvent faire l'objet d'aucune rectification.

B - Etude des dossiers :

- Après l'étude des dossiers, une liste préliminaire des candidats présélectionnés sera publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie.

- Les candidats non retenus pour concourir disposent **d'un délai de 5 jours à compter de la date de publication de la liste précitée pour formuler des réclamations** sur les résultats de la présélection, et ce par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : concours@bct.gov.tn .



- Dans un délai de 10 jours à compter de la publication de la liste préliminaire, la liste définitive des candidats admis à concourir sera publiée sur le site web de la BCT.

IV- DEROULEMENT DES EPREUVES :

- Les candidats retenus à concourir sont convoqués par télégrammes et par courriers électroniques fixant la date et le lieu de déroulement des épreuves.

A- Epreuves d'admissibilité :

- Les épreuves écrites d'admissibilité comprennent :

- Une épreuve de culture générale en langue arabe, française ou anglaise au choix du candidat, d'une durée d'une heure, (coefficient 1).
- Une épreuve de spécialité d'une durée de deux heures et demi, (coefficient 2).

La langue de l'épreuve de spécialité diffère selon les spécialités requises comme suit :

| Spécialité | Langue |
|---|---------------|
| Révision comptable Comptabilité Finance Gestion Economie Statistiques/ Econométrie Informatique Droit des affaires Télécommunication Commerce international Logistique et distribution Assistance de direction Baccalauréat | Français |
| Droit anglo- saxon Anglais des affaires | Anglais |
| Traduction Journalisme | Arabe |

NB : Le programme des épreuves de spécialité est conforme aux programmes officiels de l'enseignement.

Le candidat qui obtient une note inférieure ou égale à 8/20 dans l'épreuve de spécialité sera écarté.

- Seuls les candidats ayant obtenu une moyenne définitive égale ou supérieure à 10 sur 20 et classés par ordre de mérite dans **une limite de cinq fois (5) le nombre de postes à pourvoir** seront déclarés admissibles. La liste desdits candidats est publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie.

B- Epreuves d'admission

- Les candidats admissibles seront convoqués par télégrammes et par courriers électroniques pour passer les épreuves orales.

- Les épreuves orales auront lieu au siège de la Banque Centrale et prennent la forme d'un entretien oral auprès d'un jury, (coefficient 3).

- Seuls les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 peuvent être déclarés admis et ce, dans la limite des postes mis en concours. Ils seront classés par ordre de mérite, et en cas d'égalité, en fonction de leur note à l'entretien oral devant le jury. En cas d'égalité de ces notes, les candidats seront classés par ordre d'âge décroissant.

V- PROCLAMATION DES RESULTATS ET ADMISSION DEFINITIVE:

- La liste des candidats admis classés par ordre de mérite est publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie.

- Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis qu'après avoir subi une visite médicale par le médecin de la Banque et avoir été déclaré apte à l'exercice des fonctions qui lui seront dévolues. Le candidat déclaré inapte sera remplacé par celui inscrit en premier sur une liste complémentaire établie à cet effet.

- La liste des candidats définitivement admis est publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie et les candidats seront convoqués par télégrammes et par courriers électroniques fixant la date de prise de leurs fonctions.

- Le candidat déclaré définitivement admis qui refuse le poste qui lui est offert perd le bénéfice de son admission et la Banque Centrale de Tunisie convoquera le candidat inscrit en premier sur la liste complémentaire précitée.

- Le candidat déclaré définitivement admis mais ayant un diplôme supérieur au diplôme exigé sera écarté et remplacé par le candidat inscrit en premier sur la liste complémentaire précitée.